

ment le bonheur dans l'éternité, mais même la tranquillité et la paix dans le temps. Elle s'efforce ainsi de réaliser la prophétie des anges annonçant la naissance du Sauveur : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*, c'est-à-dire aux hommes qui, désireux de rendre à Dieu la gloire qui lui est due, sont disposés à mettre en pratique les leçons de fraternité évangélique que le Christ leur a apportées du ciel et dont il a confié l'enseignement à son Eglise.

Cette divine messagère ne néglige pas la mission qu'elle a reçue, et par tout le monde. Elle élève incessamment la voix pour communiquer aux hommes les appels de la charité du Christ. Dernièrement, le 9 novembre 1890, à l'île Maurice, Elle se faisait entendre par la voix autorisée de Sa Grandeur Mgr l'archevêque Meurin, patron de l'Union Ouvrière. Nous reproduisons avec empressement ce discours épiscopal, — extrait des *Annales de l'Union Catholique* de l'île Maurice, — avec l'espoir qu'il sera lu avec profit par les membres des diverses associations catholiques de bienfaisance du Canada, et qu'il inspirera à quelqu'une de ces associations l'idée d'entretenir avec l'Union Ouvrière de l'île Maurice un échange de relations fraternelles qui pourrait rendre plus effectif, croyons-nous, le service des intérêts catholiques.

Voici le discours de Mgr Meurin : —

— Je propose et vous accepterez par acclamation, j'en suis sûr, l'honorable W. Newton comme membre honoraire de l'Union Ouvrière, vu qu'il a eu la bonté de lui faire une donation annuelle de trente roupies. (Acclamations unanimes.)

— L'honorable Secrétaire Colonial, Sir Virgile Naz et M. J. de Mazérieux, tous les trois membres honoraires, me chargent de les excuser de ne pouvoir assister à cette petite réunion de famille.

— Laissez-moi, en peu de mots, déclarer qu'il n'est pas juste d'accuser l'Union Ouvrière de vouloir faire de la politique. Notre Union est une société de secours mutuels, qui reçoit indistinctement démocrates et aristocrates, républicains et royalistes, enfin les partisans de toute opinion politique. Elle suit l'exemple de l'Eglise qui se fait toute à tous, comme l'Union Ouvrière ne veut représenter aucun ouvrier pour cause d'opinion politique. Le jour où elle voudrait s'occuper de questions politiques, elle signerait le décret de sa dissolution.

comme de l'indifférence en matière de religion, qu'on peut faire du bien au monde ouvrier. L'abandon de notre principe religieux serait ici le triomphe de la révolution, qui jette l'Europe dans de terribles convulsions. Le caractère religieux de l'Union Ouvrière est fait pour adoucir les maux dont souffrent les classes ouvrières : il est un bienfait pour tout le pays.

— Les membres de votre Association doivent s'aider mutuellement dans les temps d'adversité et de prospérité. S'il y a moyen de donner de l'ouvrage aux ouvriers chômeurs en créant de nouvelles industries, surtout sur le principe de la coopération, l'Union Ouvrière doit le faire et le fera. Ce sera une amélioration de l'état général de la colonie.

— Tant que l'Union Ouvrière s'appuiera sur les principes religieux indiqués, elle vivra aussi longtemps à Maurice que la religion qui l'a inspirée. (Applaudissements prolongés.)

Mission du Clergé dans l'ordre temporel

Voici le discours que le Père Ludovic, capucin, a prononcé sur ce sujet au Congrès de Liège, à l'assemblée générale du 9 septembre. Nous le donnons tel qu'il a été reproduit par la sténographie :

Le R. P. Ludovic de Besse. (Applaudissements.)

Messieurs, Mesdames, Messieurs.

Je ne mérite pas de prendre la parole devant une si noble assemblée, mais l'illustre organisateur de ce Congrès, Mgr l'Evêque de Liège, m'a offert spontanément cet honneur. Qu'il daigne agréer mes très humbles remerciements. Vingt minutes me sont accordées, il est neuf heures moins un quart, j'aurai fini à neuf heures cinq minutes. (Rires.)

Nous cherchons tous ici, sincèrement, pour l'amour de Dieu, pour l'amour du prochain, la solution de la question sociale. Chacun a ses idées, chacun a fait des essais particuliers. J'ai fait les miens. Depuis seize ans, j'étudie, je travaille, permettez-moi de vous exposer simplement ma manière de voir.

S'il y a un fait sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est que nous vivons dans un siècle matérialiste. On a perdu la foi du peuple : on lui a enlevé toute espérance des récompenses éternelles, et alors il ne voit plus de bonheur qu'ici-bas. Toutes les préoccupations de son esprit, toutes les ardeurs de son cœur, se portent vers l'acquisition des richesses. Et on lui dit que non seulement l'Eglise catholique ne peut pas l'aider dans la recherche du bonheur temporel, mais qu'elle lui est hostile ! C'est un mensonge ! La religion catholique, a dit Saint Jean-Chrysostôme, tout en voulant nous conduire au ciel nous donnerait, dès ici-bas, quelque chose du paradis terrestre, si elle

Eh bien, Jésus-Christ en a fait un sacrement qui est confié aux prêtres. Les causes matrimoniales relèvent de l'autorité ecclésiastique. Par conséquent, le prêtre a le droit de venir sur ce terrain. Il peut s'occuper de vos affaires de famille, le sacrement lui donne ce droit, et c'est à lui de vous apprendre à vivre en paix au foyer domestique et à bien élever vos enfants.

De même, Dieu a voulu restaurer en Jésus-Christ le travail qui n'est qu'une nécessité créée par les besoins de la famille, car on met au monde des enfants pour les nourrir. Ici donc il y a encore une législation divine du travail. Saint-Paul a formulé cette législation en quelques paroles énergiques. Il a dit : Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il s'abstienne de manger. Voilà, soit dit en passant, la véritable solution de la question du salaire. (Applaudissements.) Il a dit encore : Que celui qui était voleur cesse de voler, mais plutôt qu'il travaille, indiquant que lorsqu'on ne travaille pas on est nécessairement voleur. Et il ajoute : De quelle manière doit-il travailler ? Il doit le faire en sorte qu'il ait non seulement de quoi ne pas être à charge aux autres, mais de quoi leur venir en aide dans la nécessité. Si bien que, par la volonté de Notre-Seigneur, le travail est devenu une obligation imposée à tout le monde non pas pour que nous devenions riches et que nous jouissions de la vie, mais pour que nous ne fassions du tort à personne, pas même en recevant la charité, et pour que, au contraire, nous puissions pratiquer la charité vis-à-vis des malheureux.

Qui est-ce qui entend le travail de cette manière ? Il faut la parole du prêtre, il faut la grâce que les prêtres distribuent par le sacrement, pour faire accepter cette doctrine, et voilà pourquoi, dès l'origine du christianisme, nous voyons le travail mis en honneur. C'est d'abord par l'auteur lui-même du christianisme qui est un ouvrier, qui naît d'une femme, ouvrière à la journée, suivant l'expression d'un saint Père, qui a pour père adoptif également un ouvrier. Les apôtres, les religieux, tout le monde se met à travailler, et pendant toute la durée des siècles, les prêtres s'occupent, ou bien d'un travail manuel, ou d'un travail intellectuel et moral qui a principalement pour but d'enseigner la justice et la charité et d'organiser parmi les chrétiens la pratique de ces vertus. Ils l'organisent sous forme d'œuvres de toute nature. La théologie est pleine de décisions sur ces questions. On apprend dans les séminaires les traités de *justitia et jure et de contractibus*.

Tous les contrats ont été examinés et discutés par les prêtres. Il n'y a pas même jusqu'au commerce de l'argent qui n'ait été organisé par eux. Ce sont les Franciscains, au XVe siècle, qui ont créé des monts-de-piété qu'ils ont transformés en banques de dépôts et comptes courants. Ils ont placé à la tête de ces établissements des conseils d'administration composés de trois religieux, trois prêtres séculiers, trois membres de la noblesse, trois membres du commerce, et c'était pour donner l'argent au meilleur marché possible, et pour délivrer les tra-

brûlé par l'amour de l'argent, ils ne connaissent plus ni la charité ni la justice et ils abusent du travailleur. Les plus forts, les plus habiles, tirent tout à eux, et il ne reste rien aux autres. En sorte que nous assistons à ce spectacle douloureux qui nous montre d'un côté des accumulations prodigieuses de la richesse dans un petit nombre de mains, et de l'autre un abîme de misère qui creuse tous les jours davantage et dans lequel tombent les masses ouvrières ! (Applaudissements.) Voilà ce qui excite des révoltes, et voilà comment a surgi le socialisme !

Chacun cherche un remède. Les socialistes disent : il est dans la liquidation sociale, et ils songent à recourir aux moyens violents. Vous avez été indignés hier en entendant le récit que vous a fait M. Winterer, avec une éloquence émotionnante qui nous a tous pénétrés.

Beaucoup de chrétiens ont cherché le remède à cette situation dans l'intervention de la législation. Pour mon compte, je l'admets telle que l'indique le Souverain-Pontife. Faites une législation du travail aussi parfaite que vous le désirez, soit, mais ce sera un remède d'ordre naturel ; or, le mal demande un remède surnaturel. Ce sera un remède purement extérieur : or, il faut un remède qui aille atteindre les cœurs et les âmes.

Ah ! si, en faisant des lois, vous pouviez obtenir que le prêtre rentre dans le monde officiel ; si en acceptant une législation chrétienne du travail, les empereurs, les rois, les présidents de République, les membres des parlements, les magistrats, les ministres, tous ceux qui font la loi et l'appliquent, se décidaient à se confesser, à écouter humblement le prêtre : oh ! alors ce serait parfait. (Applaudissements.)

Dans ce cas-là, je vous dirai : faites des lois, faites-les dans une bonne mesure. Je ne vous chicanerai plus sur ce point, parce que le prêtre sera là pour indiquer comment il faut appliquer la loi !... Malheureusement, je ne vois pas qu'en faisant de nouvelles lois, on ouvre la porte aux prêtres pour les ramener dans la société.

D'autres tentatives ont été faites pour obtenir une répartition plus équitable de la richesse. Ce sont les sociétés coopératives. Il y en a de formes innombrables : les unes pour ouvrier, et beaucoup plus pour les patrons. Toutes ces sociétés sont inspirées par une pensée de paix. Elles n'ont jamais occasionné de guerre civile, d'effusion de sang. C'est qu'elles ne réussissent qu'avec la pratique des vertus chrétiennes. Là où on les organise bien, on y fait entendre la parole de Dieu. Schultz-Delitzsch, le grand fondateur des sociétés coopératives de consommation, de crédit et de production, qui remplissent l'Allemagne, Schultz-Delitzsch était si peu un impie que vous trouverez dans ses œuvres une conférence faite aux travailleurs de Berlin, dans laquelle il commente le *Pater noster*. Et il le commente en termes tels que ce commentaire pourrait être placé dans la bouche d'un prêtre catholique parlant aux fidèles.

Pour l'Angleterre, on vous a parlé beau-